

38ème ALBA CUP

25 et 26 juin 2016



Société des régates d'Antibes Grade 5A

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

1. REGLES

- 1.4 Heure légale du coucher du soleil : 21h15 et du lever du soleil : 5h50
1.5 Les RSO ne sont pas applicables pour cette course

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Le tableau officiel sera situé au bâtiment Libeccio de la SRA avant le départ et au Club House de la SR Antibes lors de la remise des prix.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Le mât de pavillons sera situé sur le bâtiment Libeccio de la SR Antibes
4.2 Délai entre l'affalé de l'Aperçu à terre et l'envoi du signal d'avertissement : 60 minutes

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
25 juin	14 heures	Toutes

Attention : Un départ séparé pourra être donné pour la classe Solitaire

6. PAVILLONS DE CLASSE

Description des pavillons de classe :

SR Antibes 2016 version 2		
Groupes nets	Filière Croiseur	Filière régates
Classes Osiris	B,C,D,E,F,G	R et L
1	Croiseurs 28 et + Régates 26 et +	
2	20.5 à 27.9	25.9 et moins
3	14 à 20.4	
4	0 à 13.9	

Pour la classe M2K, Pavillon Tornado

Le signal de classe des équipages en solitaire (toutes classes) sera la flamme Rose sur le bateau comité. (Les bateaux arboreront leur signal de classe Osiris habituel ci-dessus)

8. LES PARCOURS

8.2 Après le Départ : marque de St Tropez à laisser à tribord, puis marque B à laisser à bâbord.

Le cap d'Antibes est marque de parcours.

La tourelle des Moines doit être laissée à terre à l'aller et au retour.

Il est interdit de naviguer entre la Grande Grenille et le cap

Longueur du parcours 58 milles

Par défaut la marque de St Tropez sera située dans l'anse des canoubiers (voir annexe Parcours 1). En cas de Mistral ou de conditions météorologiques difficiles, le comité peut décider de placer cette marque devant la ville de Ste Maxime (voir annexe parcours 2). La distance du parcours est identique. Le choix de la marque sera affiché avant midi le samedi de la course. L'attention des concurrents sera attirée par l'envoi du pavillon L au club House.

L'attention des concurrents est attirée sur la tourelle du Rabiou, non éclairée la nuit à l'entrée du Golfe de St Tropez.

De nuit, les skippers devront éclairer leur numéro de grand-voile à St Tropez et à l'arrivée pour faciliter le pointage; ils annonceront également leur numéro par VHF, canal 69 obligatoirement.

8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques suivantes (ceci modifie la RCV 32) :

Les modalités d'application sont fixées en **Annexe Pointage Officiel à une marque** des Instructions de course type.

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué :

- Bouée de St Tropez (Canoubiers) : pointage effectué sur la ligne fictive définie au 180° (sud) et la marque

- Bouée de Ste Maxime : pointage effectué sur la ligne fictive définie au 270° (ouest) et la marque

9. MARQUES

Marque de départ : Bouée cylindrique jaune

Marque de St tropez : Bateau portant un pavillon orange ainsi qu'un gyrophare orange (la nuit)

Marque de dégagement : bouée cylindrique verte

Marque d'arrivée : Bouée jaune mouillée à 150 m dans l'Est de la nouvelle capitainerie du Port Vauban. (Bouée lumineuse).

Marque B : Bouée cylindrique verte de marquage de la zone de navigation interdite à l'approche de **l'arrivée par 43 35 280 N / 07 08 014 E Est (environ 120m de la digue)**

Marque d'arrivée A : Bouée pyramidale jaune par **43 35 323 N / 7 08 129 E** (Environ 300m de la digue)

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange situé sur la nouvelle capitainerie de l'IYCA et le côté parcours de la marque d'arrivée. La nuit, un Gyrophare sera allumé près du pavillon orange

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour la classe M2K, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1 Temps limite pour finir la course : 17 heures le dimanche
15.2 Temps limite pour passer à St Tropez : 8 heures le dimanche matin
15.3 Les bateaux manquant à finir dans le délai ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Le secrétariat du jury sera situé au bâtiment Libeccio de la SR Antibes
16.3 La salle du jury sera située dans le bâtiment Libeccio de la SR Antibes

17. CLASSEMENT

- 17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : une
17.2 Courses retirées : aucune
17.3 Le calcul du temps compensé des classes HN-Osiris sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL. La classe M2K sera classée en temps/temps. Les regroupements de classes suivent le tableau de l'article 6
Les monotypes auront un classement séparé s'ils sont plus de 5
Les équipages en solitaire auront un classement séparé

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Modalités de l'émargement à la sortie et au retour :
- signature du registre avant 12h samedi matin
- remise de la déclaration d'arrivée dans la boîte au lettre du bâtiment Libeccio

18.3 En cas de demande d'assistance appeler en priorité

**Le CROSS MED par canal VHF 16 ou le 04 94 61 16 16
Puis le Comité de Course par canal VHF 69 ou le 04 89 68 90 42**

18.4 Utilisation du Bout dehors :

La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information à la fin de la confirmation des inscriptions et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

21. PUBLICITE

Conditions applicables à la publicité fournie par l'autorité organisatrice : Les concurrents devront coller les deux autocollants CREDIT MUTUEL de part et d'autre de la bôme.

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : pavillon de la SR Antibes

23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 23.2 Identification des bateaux accompagnateurs : pas d'identification particulière

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

28. PRIX

La remise des prix se déroulera au Club House de la Société des Régates d'Antibes le dimanche à 19h. Elle sera suivie d'une paella devant le club.

29. Sécurité pour les équipages en solitaire

La régates étant ouverte aux équipages en solitaire, il est demandé à ces derniers :

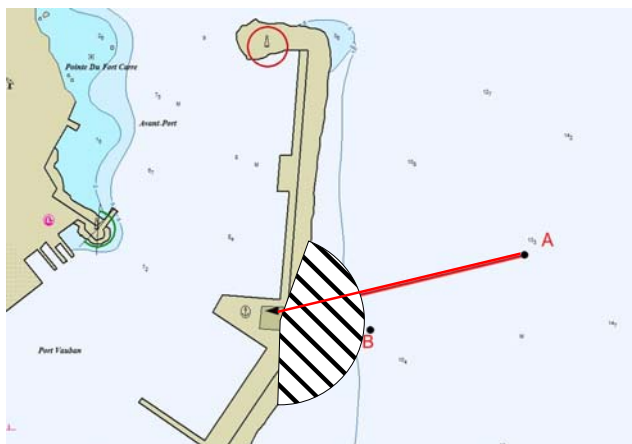
- Le port du gilet de sauvetage 150 Newton de l'approche de la ligne de départ au retour au port
- La présence d'une VHF portable sur canal 69 à proximité de la barre ou sur le gilet de sauvetage.
- La présence d'une lampe FlashLight sur le gilet

ARBITRES DESIGNES :

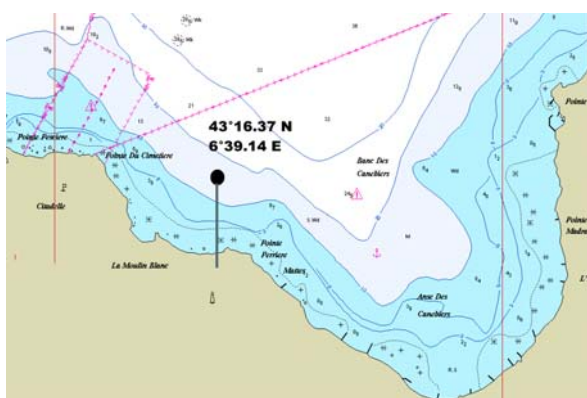
Nom du président du comité de course : Dominique Géniaux

Nom du président du jury : Peter Lamass

Ligne d'arrivée à Antibes



PARCOURS 1



PARCOURS 2

